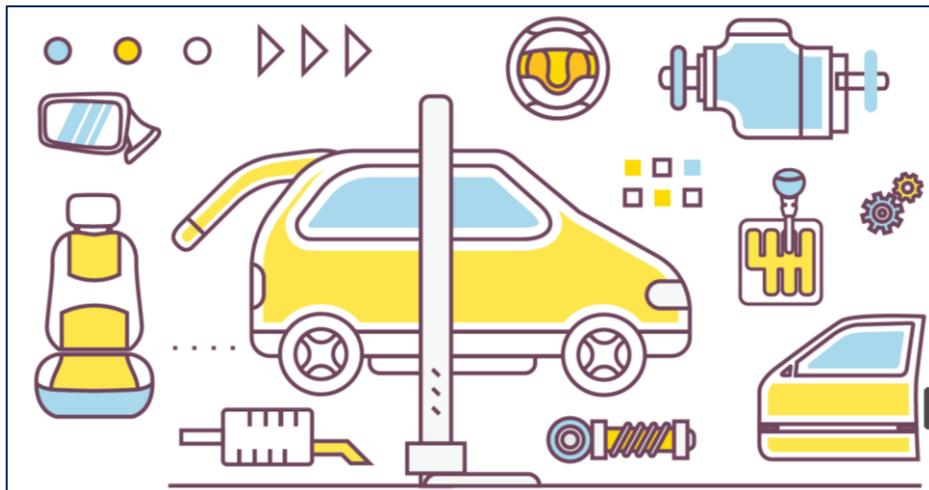


Pièces Issues de l'Économie Circulaire



ICI

vous pouvez opter pour l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire pour la réparation ou l'entretien de votre véhicule.

L'Alternative **ECONOMIQUE** **ET ECOLOGIQUE**

Auparavant appelée pièce de réemploi, une pièce issue de l'économie circulaire provient d'un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par l'État ou est remise en état selon les spécifications du fabricant sous l'appellation « échange standard ».

Quelles pièces ?



- ✓ Pièces de carrosserie amovibles
- ✓ Pièces de garnissage intérieur et de sellerie
- ✓ Vitrages non collés
- ✓ Pièces d'optique
- ✓ Pièces mécaniques ou électroniques, à l'exception des organes de sécurité (trains roulants, éléments de direction, de freinage, de liaison au sol)

Le réparateur peut vous fournir la pièce si elle est disponible dans un délai compatible avec le délai d'immobilisation du véhicule, si elle ne présente pas selon lui de risque important pour l'environnement, la santé ou la sécurité routière et si elle n'est pas remplacée à titre gratuit ou sous garanties contractuelles ou lors d'un rappel (conformément aux dispositions de l'article R. 224-23 du code de la consommation).

